



ORGANISATION & PROGRAMME DE FORMATION

Préparation à l'examen d'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)

Code CPF 237 000

Prérequis et spécificités

Public concerné et niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

La formation est accessible à tout individu quel que soit son niveau scolaire, il faut :

- Posséder le permis B depuis au moins trois ans
- Savoir lire et écrire le français et connaître les bases des mathématiques (savoir compter, additionner, soustraire)
- Ne pas avoir d'antécédents judiciaires ou de condamnation :
Le casier judiciaire volet 2 doit être vierge
Le stagiaire déclare de ce fait ne pas avoir été concerné par les cas suivants :
 - Annulation de permis
 - Retrait de 6 points du permis en une fois
 - Vol, stupéfiant, violence

Objectifs de la formation

Préparation à la réussite de l'examen VTC :

- Réussir l'examen d'admissibilité de l'examen VTC (théorie)
- Réussir l'examen d'admission de l'examen VTC (Pratique)
- Obtenir la carte professionnelle VTC

Durée

Préparation pour l'examen à la certification VTC :

- La durée de formation est de 15 jours.

NB : Les acquis doivent être validés par le responsable pédagogique



Possibilité d'équivalence

Expérience professionnelle

Si vous avez déjà travaillé dans le secteur du transport exemple, chauffeurs de bus, ambulanciers, taxis)

Vous pouvez également obtenir votre carte professionnelle VTC par équivalence, gratuitement, sans passer l'examen, sur simple demande auprès de votre préfecture.

Pour bénéficier de cette équivalence il faut pouvoir justifier d'une expérience d'au moins un an à temps plein ou à temps partiel équivalent à au moins 1607 heures dans le transport de personnes au cours des 10 dernières années.

Bien que vous ne soyez pas dans l'obligation de passer l'examen organisé par la CMA, VTC ACADEMY vous propose de suivre la totalité de la formation ou certains modules de cours en fonction de vos besoins.

Le responsable pédagogique sera vous indiquer la meilleure solution afin de démarrer votre projet professionnel dans les meilleures conditions

Débouchés

Dès l'obtention de la carte professionnelle VTC, possibilité de devenir conducteur de voiture de transport avec chauffeur en tant que salarié ou de se mettre à son compte en tant que chef d'entreprise.

Modalité Pédagogique

King Academy met en place des formations qui reposent sur plusieurs méthodes d'apprentissage. Nos formateurs s'appuient sur les connaissances du stagiaire et combinent diverses modalités pédagogiques, à savoir :

- Des exposés théoriques
- Des temps d'échanges
- Des études de cas
- Des simulations
- Une réelle mise en situation pratique
- Des validations des acquis

Nous mettons en place pour l'ensemble des stagiaires :

- Une salle de formation avec Table et Chaise individuelle
- Un Vidéo projecteur pour les Vidéo et PowerPoint
- Un PC disponible avec accès Internet sous Windows 10
- Un Paper board
- Un stand pour les rafraichissements

Chaque stagiaire disposera d'un support personnel adapté à la formation contenant les notions théoriques vues en formation, des exercices corrigés et des méthodes mnémotechniques :

- Un book de formation théorique reprenant l'ensemble des thèmes de l'examen
- Un book de révision que nous utilisons pour s'entraîner aux examens

KING ACADEMY SAS au capital de 20 000 € - 11 rue de Lourmel 75015 Paris
Code NAF 8559A – RCS 850 396 367 – Siret 850 396 367 00011 – TVA FR67 850 396 367
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755896875 auprès de la région Ile-de-France



Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu en Journée aux horaires suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
10h à 13h				
Pause déjeuner				
14h à 17h				

PROGRAMME DETAILLE DE FORMATION (90H)

THEORIE

A. - RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES (25H)

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues.
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers.
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules.
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue.
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels.
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité de transport public particulier de personnes.
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.



- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande.
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé.
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière...
- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique.
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

B. - SÉCURITÉ ROUTIÈRE (15)

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage de la ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...).
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue.
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement.
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules.
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules.
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...).
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel.
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route.
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis).
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

C. – GESTION (15h)

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
- connaître les obligations et documents comptables ;



- connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
- connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;
- connaître les principes de l'amortissement.
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, SARL, SASU, SCOP...) et leurs modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Connaître les différentes formalités déclaratives.
- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
- Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).
- Savoir établir un devis pour la réalisation d'une prestation et établir la facturation.
- Savoir calculer le coût de revient en formule simple (formule monôme et binôme).
- Savoir définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente.

D. - DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (15H)

- Connaître et comprendre les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...).
- Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC.
- Savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres.
- Savoir mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques.
- Savoir comment développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).

E. – FRANÇAIS (10H)

- Comprendre un texte simple ou des documents en lien avec l'activité des transports.
- Comprendre et s'exprimer en français pour :
- Accueillir la clientèle ;
- Comprendre les demandes des clients ;
- Interroger les clients sur leur confort ;



- Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
- Prendre congé des clients.

F. – ANGLAIS (10H)

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues, pour :

- Accueillir la clientèle ;
- Comprendre les demandes simples des clients ;
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
- Tenir une conversation très simple durant le transport ;
- Prendre congé des clients.

PRATIQUE (6H)

Formation Pratique (en option) : 4h de formation en salle + 2h de Conduite ainsi que la mise à disposition du véhicule le jour de votre examen

A - CONDUITE ET SÉCURITÉ

A – 1 Conduite en sécurité et respect du code de la route

- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomération, voie rapides, autoroutes)
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements...
- Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe...
- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers ...)
- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques)
- Respecter les distances et marges de sécurité
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues)
- Appliquer les principes d'écoconduite



A – 2 Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers

- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateur) lors des changements de direction (maniement du volant, trajectoire) lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesse automatique)
- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...)

A – 3 Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages

- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement
- Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse ...)
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles ...)

B - RELATION CLIENT

B – 1 Présentation générale et attitudes du candidat

- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite)
- Être discret, courtois et respectueux du client

B – 2 Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé

- Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret, veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio...)
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité



B-3 Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation

- Veiller au bon état et à la propreté du véhicule

C - CONSTRUCTION DU PARCOURS ET ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE

C – 1 Élaboration et suivi du parcours

- Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients
- Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire) et utiliser un plan ou une carte routière
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux ...)

Compétences spécifiques VTC :

Préparer un parcours en fonction de la commande des clients

C – 2 Délivrance d'informations touristiques et pratiques

- Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux etc)

Compétences spécifiques VTC :

- Donner des informations sur les principaux éléments du patrimoine naturel et historique local et national
- Savoir comment fournir des informations sur les restaurants, hôtels, magasins, services etc., en fonction des attentes du client

D - FACTURATION ET PAIEMENT

D -1 Établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement

- Calculer le prix de la course / de la mission
- Etablir les documents (facture...)
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique

Compétences spécifiques VTC :

- Établir un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission
- Établir une facturation



ACCESSIBILITE PERSONNES HANDICAPES

Les locaux de l'entreprise sont accessibles aux personnes ayant un handicap. Au sein de notre centre de formation, un référent handicap a été nommé. Les personnes ayant un handicap seront accompagnées par le référent handicap dans leurs démarches afin de définir la faisabilité du projet professionnel du candidat.